

Fiducie
d'or et d'argent
physiques
Sprott

Rapport aux porteurs de parts

31 décembre 2018

Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers	6

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications dont l'objet est de fournir des renseignements complémentaires et supplémentaires aux états financiers du fonds d'investissement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers complets du fonds d'investissement. Un exemplaire des états financiers a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de parts. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers en composant le 1-866-299-9906 ou en visitant notre site Web, à www.sprottphysicalbullion.com, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Sprott Asset Management LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200 Bay Street, Suite 2600, P.O. Box 26, Toronto (Ontario) M5J 2J1.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds *(en dollars US)*

Objectifs et stratégies de placement

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott (la « Fiducie ») est une fiducie d'investissement à capital fixe créée le 26 octobre 2017 en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada. La Fiducie a été constituée aux fins d'investir et de détenir la quasi-totalité de son actif dans des lingots d'or et d'argent physiques. La Fiducie veut offrir une option de placement qui a l'avantage d'être sûre, commode et facilement négociable en Bourse pour les investisseurs intéressés à détenir des lingots physiques sans les inconvénients inhérents à un placement direct. La Fiducie a l'intention d'atteindre son objectif en investissant principalement dans des placements à long terme composés de lingots d'or et d'argent physiques entièrement assignés et libres de toute charge, et elle ne fait pas de spéculation sur les fluctuations à court terme du cours des lingots.

Événements récents

Le 16 janvier 2018, Sprott a réalisé l'acquisition des actions ordinaires de Central Fund of Canada Limited (« CFCL ») et a obtenu le droit d'administrer et de gérer les actifs de CFCL, ce qui a donné lieu à l'échange des actions de catégorie A de CFCL contre des parts de la Fiducie.

La transaction a été réalisée dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») aux termes de la Business Corporations Act (Alberta), et était assujettie au respect de conditions habituelles, y compris l'obtention d'approbations réglementaires et d'approbations auprès des commissions des valeurs mobilières et des bourses, l'approbation de la cour de l'Alberta et l'approbation des actionnaires ordinaires et des actionnaires des actions de catégorie A de CFCL le 30 novembre 2017.

La négociation des parts de la Fiducie à la New York Stock Exchange et à la Bourse de Toronto s'est amorcée le 16 janvier 2018, sous les symboles « CEF » et « CEF.U » respectivement.

Risques

Les risques associés à un placement dans la Fiducie sont décrits dans la notice annuelle de la Fiducie datée du 29 mars 2019. Les principaux risques associés à un placement dans la Fiducie sont le cours de l'or et de l'argent, la valeur liquidative ou le cours de marché des parts, l'achat, le transport, les assurances et l'entreposage des lingots physiques, les passifs de la Fiducie et les rachats de parts.

Résultat des activités

Dans le cadre de l'arrangement décrit ci-dessus, les actions de catégorie A de CFCL ont été échangées contre 252 156 003 parts de la Fiducie le 16 janvier 2018. Depuis cette date au 31 décembre 2018, la Fiducie n'a émis aucune part additionnelle et 4 000 parts ont été rachetées contre de la trésorerie et 36 821 227 parts ont été rachetées contre des lingots d'or et d'argent.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le total des pertes latentes sur lingots d'or physiques s'est chiffré à 79,6 millions de dollars et le total des pertes latentes sur lingots d'argent physiques s'est chiffré à 116,2 millions de dollars.

La valeur de l'actif net de la Fiducie au 31 décembre 2018 s'établissait à 2 806,7 millions de dollars, ou 13,03 \$ la part. La Fiducie détenait 1 416 222 onces de lingots d'or physiques et 64 008 996 onces de lingots d'argent au 31 décembre 2018, le prix au comptant s'élevant à 1 282,45 \$ et à 15,50 \$ respectivement à cette date. La Fiducie a dégagé un rendement de (7,2) %, comparativement au rendement au comptant de l'or et de l'argent de (4,3) % et de (10,7) % respectivement pour la période allant du 16 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le cours de clôture des parts de la Fiducie était de 12,54 \$ à la NYSE Arca et de 12,53 \$ à la TSX au 31 décembre 2018, les parts étant libellées en dollars américains sur les deux Bourses. Au cours de la période allant du 16 janvier 2018 au 31 décembre 2018, les parts de la Fiducie se sont négociées sur la NYSE Arca à un escompte moyen sur la valeur liquidative d'environ (3,4) %.

Organisation de la Fiducie

Charges d'exploitation

La Fiducie engage ses propres charges d'exploitation, lesquelles comprennent notamment les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les frais du fiduciaire, les coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts, les charges d'administration, les frais de dépôt et d'inscription à payer aux organismes de réglementation des valeurs mobilières et aux Bourses visées, les frais d'entreposage des lingots d'or physiques, les frais engagés dans le cadre des obligations d'information continue de la Fiducie et des relations avec les investisseurs et toutes les charges liées au Comité d'examen indépendant de la Fiducie. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les charges d'exploitation se sont établies à 7 567 460 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables), ou 0,26 % de l'actif net moyen au cours de la période sur une base annualisée.

Transactions entre parties liées

Frais de gestion

La Fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels équivalant à $\frac{1}{12}$ de 0,40 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie (calculée conformément à la convention de fiducie de la Fiducie), majorés des taxes canadiennes applicables. Les frais de gestion sont calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Fiducie a engagé des frais de gestion de 11 608 891 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables).

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières sur la Fiducie et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Fiducie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Actif net par part¹

	31 décembre 2018 \$	31 décembre 2017 \$
Actif net par part à l'ouverture de la période	10,00	–
Augmentation (diminution) attribuable à l'acquisition de CFCL	4,03	
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation²		
Total des produits	–	–
Total des charges	(0,10)	–
Pertes réalisées pour la période	(0,17)	–
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0,84)	–
Total de l'augmentation (la diminution) attribuable aux activités d'exploitation	(1,11)	–
Actif net par part à la clôture de la période	13,03	10,00

1 Ces renseignements proviennent des états financiers de la Fiducie.

2 L'actif net par part est calculé en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période indiquée. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.

Ratios et données supplémentaires

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	2 806 717 \$	– \$
Nombre de parts en circulation ¹	215 330 776	1
Ratio des frais de gestion ²	0,74 %	–
Ratio des frais d'opérations ³	0,02 %	Néant
Taux de rotation du portefeuille ⁴	–	–
Valeur liquidative par part	13,03 \$	10,00 \$
Cours de clôture – NYSE Arca	12,54 \$	– \$
Cours de clôture – TSX	12,53 \$	– \$

1 Ces renseignements sont fournis à la date indiquée, selon le cas.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (incluant les taxes canadiennes applicables et excluant les commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

3 Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période indiquée. Puisqu'il n'y a pas de frais d'opérations directs liés aux lingots physiques, le ratio des frais d'opérations est de néant.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Fiducie indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Fiducie négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Fiducie achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus il est possible qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Fiducie.

Aperçu du portefeuille

Au 31 décembre 2018

	Onces	Juste valeur par once \$	Coût \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur liquidative %
Lingots d'or physiques	1 416 222	1 282 450	1 895 882 812	1 816 233 356	64,8
Lingots d'argent physiques	64 008 996	15,50	1 108 038 622	991 819 401	35,3
Trésorerie				179 724	–
Autres passifs nets				(1 515 439)	(0,1)
Total de la valeur liquidative				2 806 717 042	100,0

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes effectuées par la Fiducie.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

États financiers annuels

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Sprott Asset Management LP, le « gestionnaire » de la Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott (la « Fiducie »), est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité, et de la fiabilité des états financiers de la Fiducie. Les Normes internationales d'information financières ont été appliquées et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Les contrôles internes du gestionnaire et les procédures utilisés sont conçus pour fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers. Ces procédures comprennent la surveillance de RBC Services aux investisseurs, l'agent d'évaluation de la Fiducie.

La direction a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière pour la période allant du 16 janvier 2018 au 31 décembre 2018 au moyen du cadre fourni dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Sur la base de cette évaluation, la direction est parvenue à la conclusion que les contrôles internes du gestionnaire à l'égard de l'information financière étaient efficaces.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par le gestionnaire de la Fiducie, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie à l'égard de l'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les états financiers de la Fiducie à la même période. Leurs rapports, dans lesquels ils ont exprimé des opinions sans réserve, figurent aux pages 8 à 10 des états financiers. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au gestionnaire de la Fiducie, qu'ils rencontrent régulièrement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à l'information et au caractère approprié des contrôles internes.



Kevin Hibbert
Administrateur
Le 29 mars 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Tél. 416-777-8500
Télec. 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

À Sprott Asset Management LP, au fiduciaire et aux porteurs de parts de la Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états de la situation financière ci-joints de la Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott (la « Fiducie ») aux 31 décembre 2018 et 2017, des états du résultat global, des états des variations des capitaux propres et des tableaux des flux de trésorerie connexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour la période allant du 26 octobre 2017 au 31 décembre 2017, ainsi que les notes connexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour la période allant du 26 octobre 2017 au 31 décembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Fiducie au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission et nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Fiducie dans notre rapport daté du 29 mars 2019.

Fondement de l'opinion

La direction de la Fiducie est responsable des présents états financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Fiducie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comportent la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques d'anomalies significatives des états financiers, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures en vue de répondre à ces risques. De telles procédures exigent de contrôler par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la Fiducie depuis 2017.

Toronto, Canada

Le 29 mars 2019



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Tél. 416-777-8500
Télé. 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

À Sprott Asset Management LP, au fiduciaire et aux porteurs de parts de la Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott (la « Fiducie ») au 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Fiducie a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2018 selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), des états de la situation financière de la Fiducie aux 31 décembre 2018 et 2017, des états du résultat global, des états des variations des capitaux propres et des tableaux des flux de trésorerie connexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour la période allant du 26 octobre 2017 au 31 décembre 2017, ainsi que les notes connexes (collectivement, les « états financiers »), et notre rapport daté du 29 mars 2019 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le rapport sur la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière ci-joint, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Fiducie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Fiducie sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Fiducie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle en fonction de notre évaluation du risque ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.



En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 29 mars 2019

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

États du résultat global

(en dollars US, sauf le nombre de parts)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Pour la période allant du 16 janvier 2018 au 31 décembre 2018	\$
Produits			
Pertes nettes réalisées sur les rachats en contrepartie de lingots d'or et d'argent et les ventes de lingots d'or et d'argent	(39 637 898)		–
Autres gains en capital réalisés	151 166		–
Variation des profits latents (pertes latentes) sur lingots	(195 907 150)		–
Autres produits	10 510		–
	(235 383 372)		
Charges			
Frais de gestion (note 8)	11 608 891		–
Frais d'entreposage de lingots	6 356 297		–
Taxe de vente	2 478 354		–
Honoraires juridiques	388 867		–
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	203 452		–
Frais d'inscription et de dépôt réglementaire	204 868		–
Charges d'administration	159 369		–
Honoraires d'audit	123 959		–
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant	30 528		–
Droits de garde	22 179		–
Frais du fiduciaire	3 822		–
Charge d'impôt sur le résultat	16 842		–
Pertes de change nettes	57 277		–
	21 654 705		–
Bénéfice net (perte nette) et résultat global	(257 038 077)		–
Nombre moyen pondéré de parts	231 835 309		–
Augmentation (diminution) du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par part	(1,11)		–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

États de la situation financière

(en dollars US)

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	179 724	10
Lingots d'or	1 816 233 356	–
Lingots d'argent	991 819 401	–
Total de l'actif	2 808 232 481	10
Passif		
Passifs courants		
Créditeurs	1 515 439	–
Total du passif	1 515 439	–
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	3 020 725 601	10
Primes sur parts et compte de réserve	2 447	–
Résultats non distribués (déficit)	(214 011 006)	–
Total des capitaux propres (note 7)	2 806 717 042	10
Total du passif et des capitaux propres	2 808 232 481	10
Total des capitaux propres par part	13,03	10,00

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du gestionnaire, Sprott Asset Management LP,
par son commandité, Sprott Asset Management GP Inc. :



Kevin Hibbert
Administrateur



John Ciampaglia
Administrateur

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

États des variations des capitaux propres

(en dollars US, sauf le nombre de parts)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période allant du 26 octobre 2017 au 31 décembre 2017

	Nombre de parts en circulation	Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	Résultats non distribués (déficit)	Commissions de prise ferme et frais d'émission	Primes sur parts et compte de réserve	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 26 octobre 2017	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts (note 7)	1	10	–	–	–	10
Solde au 31 décembre 2017	1	10	–	–	–	10
Solde au 1^{er} janvier 2018	1	10	–	–	–	10
Parts émises à l'acquisition de CFCL	252 156 002	3 537 320 923	–	–	–	3 537 320 923
Coût du rachat de parts (note 7)	(36 825 227)	(516 595 332)	42 988 598	–	2 447	(473 604 287)
Bénéfice net (perte nette) de la période	–	–	(257 038 077)	–	–	(257 038 077)
Commissions de prise ferme et frais d'émission						
Solde au 31 décembre 2018	215 330 776	3 020 725 601	(214 049 479)	–	–	2 806 678 569

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Tableaux des flux de trésorerie

(en dollars US)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	Pour la période allant du 26 octobre 2017 au 31 décembre 2017
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice (la période)	(256 999 604)	–
Ajustements pour rapprocher la perte nette de l'exercice et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Pertes réalisées sur les rachats en contrepartie de lingots et les ventes de lingots	39 637 898	–
Variation des (profits latents) pertes latentes sur lingots	195 868 677	–
Variation nette de l'actif et du passif d'exploitation		
Augmentation des créditeurs	707 866	–
Augmentation des actifs payés d'avance	272 992	–
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(20 512 171)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Ventes de lingots	14 362 530	–
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	14 362 530	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts (note 7)	–	10
Paiements au rachat de parts (note 7)	(902 448)	–
Commissions de prise ferme et frais d'émission	–	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(902 448)	10
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(7 052 089)	10
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	10	–
Trésorerie reçue à l'acquisition de CFCL	7 231 803	–
Trésorerie à la clôture de l'exercice	179 724	10

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2018

(en dollars US)

Gestion du risque financier *(note 6)*

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Fiducie est d'offrir une option de placement qui a l'avantage d'être sûre, commode et facilement négociable en Bourse pour les investisseurs intéressés à détenir des lingots d'or physiques sans les inconvénients inhérents à un placement direct dans ceux-ci. La Fiducie investit et a l'intention de continuer à investir principalement dans des placements à long terme composés de lingots d'or physiques entièrement assignés et libres de toute charge, et elle ne fait pas de spéculation sur les fluctuations à court terme du cours de l'or. La Fiducie ne prévoit acquérir et détenir que des « lingots bonne livraison », tels qu'ils sont définis par la London Bullion Market Association (« LBMA »), chaque lingot acquis faisant l'objet d'une vérification de conformité à la LBMA.

Les risques importants pertinents pour la Fiducie sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6 des notes générales.

Évaluation de la juste valeur

Le rapprochement des placements composés de lingots pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présente comme suit :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	\$	
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	-
Lingots physiques acquis de CFCL	3 530 623 701	-
Achats	-	-
Ventes	(14 362 530)	-
Rachats en contrepartie de lingots physiques	(472 701 839)	-
Pertes réalisées sur les ventes de lingots physiques et les rachats en contrepartie de lingots physiques	(39 637 898)	-
Variation des profits latents (pertes latentes)	(195 868 677)	-
Solde à la clôture de l'exercice	2 808 052 757	-

Les profits réalisés (pertes réalisées) sur les lingots physiques comprennent les profits réalisés (pertes réalisées) sur les ventes de lingots physiques ainsi que les profits réalisés (pertes réalisées) par suite de rachats de parts effectués auprès des porteurs de parts en contrepartie de lingots physiques.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

Si la valeur marchande de l'or augmentait de 1 %, toute autre variable étant constante, le total des capitaux propres et le résultat global augmenteraient d'environ 28,1 millions de dollars (néant au 31 décembre 2017). Inversement, si la valeur du lingot d'or reculait de 1 %, le total des capitaux propres et le résultat global diminueraient du même montant.

b) Risque de change

Au 31 décembre 2018, une tranche d'environ 1 416 000 \$ (néant au 31 décembre 2017) du passif de la Fiducie était libellée en dollars canadiens. Par conséquent, une variation de 1 % du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain n'aurait aucune incidence significative pour la Fiducie.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2018

Risque de concentration

Le risque de la Fiducie est concentré dans les lingots d'or et d'argent physiques dont la valeur représente 64,8 % et 35,3 % respectivement du total des capitaux propres au 31 décembre 2018.

Frais de gestion (note 8)

La Fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels équivalant à $\frac{1}{12}$ de 0,40 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie (calculée conformément à la convention de fiducie de la Fiducie), majorés des taxes canadiennes applicables, calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois.

En outre, le gestionnaire a convenu que si, à la fin d'un mois donné, les charges de la Fiducie, y compris les frais de gestion, excèdent $\frac{1}{12}$ de 0,65 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie, les frais de gestion à payer au gestionnaire pour ce mois seront diminués d'un montant correspondant à cet excédent jusqu'à concurrence du montant brut des frais de gestion payés par la Fiducie au gestionnaire pour ce mois. Toute diminution des frais de gestion ne sera pas reportée en avant ni ne demeurera payable au gestionnaire au cours de mois futurs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le gestionnaire n'a renoncé à aucun montant à payer. Seront exclus du calcul des charges de la Fiducie aux fins du calcul du plafond des charges : les impôts et taxes applicables à payer par la Fiducie ou auxquels elle peut être assujettie, et toute charge inhabituelle imposée à la Fiducie.

Pertes fiscales reportées en avant

À la fin de l'année d'imposition close le 31 décembre 2018, la Fiducie disposait de pertes en capital disponible aux fins fiscales de néant.

Information relative aux parties liées (note 8)

Il n'y a eu aucune autre transaction entre la Fiducie et ses parties liées au cours de la période de présentation de l'information financière que celle liée aux frais de gestion mentionnée ci-dessus.

Acquisition

Le 16 janvier 2018, Sprott a réalisé avec succès son acquisition annoncée précédemment des actions ordinaires de Central Fund of Canada Limited (« CFCL ») et a obtenu le droit d'administrer et de gérer les actifs de CFCL.

La transaction a été réalisée dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») aux termes de la *Business Corporations Act* (Alberta), et était assujettie au respect de conditions habituelles, y compris l'obtention d'approbations réglementaires et d'approbations auprès des commissions des valeurs mobilières et des bourses, l'approbation de la cour de l'Alberta et l'approbation des actionnaires ordinaires et des actionnaires des actions de catégorie A de CFCL le 30 novembre 2017. Conformément à l'arrangement, les actionnaires des actions de catégorie A de CFCL sont désormais porteurs de parts de la nouvelle Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott.

La négociation des parts de la Fiducie à la New York Stock Exchange et à la Bourse de Toronto s'est amorcée le 16 janvier 2018, sous les symboles « CEF » et « CEF.U » respectivement. Dans le cadre de l'arrangement susmentionné, les actions de catégorie A de CFCL ont été échangées contre 252 156 003 parts de la Fiducie le 16 janvier 2018. Les actifs transférés comprennent 1 663 144 onces d'or et 75 224 102 onces d'argent, 7 232 002 \$ en trésorerie et 273 000 \$ au titres d'autres actifs. Le total des charges à payer s'est établi à 807 573 \$.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2018

1. Organisation des Fiducies

La Fiducie d'or physique Sprott, la Fiducie d'argent physique Sprott, la Fiducie de platine et de palladium physiques Sprott et la Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott (collectivement, les « Fiducies » et individuellement, une « Fiducie ») sont des fiducies d'investissement à capital fixe créées en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada, aux termes de conventions de fiducie. Sprott Asset Management LP (le « gestionnaire ») agit comme gestionnaire des Fiducies. Fiducie RBC Services aux investisseurs, fiducie organisée sous le régime des lois du Canada, agit comme fiduciaire des Fiducies. Fiducie RBC Services aux investisseurs agit aussi, au nom des Fiducies, à titre de dépositaire des actifs des Fiducies, sauf les lingots physiques. La Monnaie royale canadienne et CIBC agissent comme dépositaires au nom des Fiducies des lingots physiques appartenant à ces dernières. Le siège social des Fiducies est situé au bureau 2600, South Tower, Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada M5J 2J1. Les Fiducies sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables (les « parts »). Toutes les parts émises n'ont aucune valeur nominale, sont entièrement payées, et sont inscrites et négociées à la Bourse de New York Arca (la « NYSE Arca ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX »). La date de création et les symboles boursiers de chacune des Fiducies se présentent comme suit :

Fiducie	Date de la convention de fiducie	Date du premier appel public à l'épargne	Symboles à la NYSE Arca et à la TSX respectivement
Fiducie d'or physique Sprott	Le 28 août 2009, comme modifiée et mise à jour le 7 décembre 2009 et de nouveau modifiée et mise à jour le 1 ^{er} février 2010	3 mars 2010	PHYS, PHYS.U
Fiducie d'argent physique Sprott	Le 30 juin 2010, comme modifiée et mise à jour le 1 ^{er} octobre 2010	28 octobre 2010	PSLV, PSLV.U
Fiducie de platine et de palladium physiques Sprott	Le 23 décembre 2011, comme modifiée et mise à jour le 6 juin 2012	19 décembre 2012	SPPP, SPPP.U
Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott	Le 26 octobre 2017	16 janvier 2018	CEF, CEF.U

Les états financiers pour chacune des Fiducies sont en date du 31 décembre 2018 et visent l'exercice clos à cette date. Le gestionnaire a autorisé la publication des présents états financiers le 29 mars 2019.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent les estimations et les hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif, du passif, des produits et des charges, de même que sur les montants de l'évolution de l'actif net présentés au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf pour ce qui est des lingots physiques et des actifs financiers et des passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en dollars américains et toutes les valeurs sont arrondies au dollar près, sauf indication contraire.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2018

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies par la Fiducie sont résumées ci-après :

Lingots physiques

Les placements dans les lingots physiques sont évalués à leur juste valeur établie en fonction des cours publiés, et les profits et pertes réalisés et latents sont portés en résultat selon le modèle de la juste valeur de l'International Accounting Standards 40, Immeubles de placement, puisque la norme IAS 40 est la plus pertinente. Les transactions sur placement en lingots physiques sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre d'achat ou de vente est exécuté. Les profits et pertes réalisés et latents des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres actifs comme les montants à recevoir des courtiers et autres montants à recevoir sont classés à titre de prêts et créances et évalués au coût amorti. Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Impôt sur le résultat

Chaque année d'imposition, les Fiducies sont assujetties à l'impôt sur le résultat qui s'applique aux revenus imposables gagnés au cours de l'année, y compris les gains en capital imposables nets réalisés. Toutefois, les Fiducies ont l'intention de distribuer leurs revenus imposables aux porteurs de parts à la fin de chaque année d'imposition, de sorte que les Fiducies elles-mêmes n'aient pas à payer d'impôt sur le résultat.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de chaque Fiducie sont le dollar américain. Le rendement de chaque Fiducie est évalué en dollars américains et leurs liquidités sont gérées en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Nouvelles normes publiées

IFRS 9, Instruments financiers – Classement et évaluation (« IFRS 9 ») : L'IFRS 9 a été publiée par l'IASB le 24 juillet 2014 et remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments financiers et l'évaluation connexe reposent essentiellement sur les « objectifs du modèle économique » de l'entité lorsqu'il s'agit de gérer ces actifs financiers et sur les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La transition vers l'IFRS 9 ne s'est pas traduite par des modifications significatives aux états financiers de la Fiducie.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 ») : L'IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, sans égard au type d'opérations génératrices de produits ou à l'industrie. L'IFRS 15 s'appliquera également à la comptabilisation et à l'évaluation des profits et des pertes sur la vente de certains actifs non financiers qui ne sont pas un extrant des activités ordinaires du fonds. La transition vers l'IFRS 15 ne s'est pas traduite par des modifications significatives aux états financiers de la Fiducie.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fiducies aux fins de la préparation des états financiers.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2018

Incertitude relative aux estimations

Aux fins fiscales, les Fiducies traitent généralement les profits sur la vente de lingots comme des gains en capital, plutôt que comme un revenu, puisque les Fiducies ont l'intention d'être des détenteurs passifs à long terme de lingots, et qu'elles vendent généralement leurs avoirs en lingots uniquement dans le but de répondre aux demandes de rachat et de régler les charges. Toutefois, d'après l'Agence du revenu du Canada, les profits réalisés (ou les pertes subies) par des fiducies de fonds communs de placement à la suite de transactions sur des produits de base devraient généralement être traités aux fins fiscales comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital, bien que le traitement dans chaque cas soit une question de fait devant être résolue compte tenu de toutes les circonstances.

Les hypothèses et les estimations des Fiducies reposent sur les paramètres disponibles à la date de préparation des états financiers. Toutefois, les situations et hypothèses existantes à l'égard des événements à venir pourraient changer en raison de fluctuations du marché ou de situations qui sont indépendantes de la volonté des Fiducies. Ces fluctuations sont prises en compte dans les hypothèses lorsqu'elles se produisent.

5. Évaluation de la juste valeur

Les Fiducies utilisent une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation des données utilisées pour évaluer la juste valeur de leurs placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les prix non ajustés auxquels les Fiducies peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif; et
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou pas d'activité du marché).

Les lingots physiques sont évalués à la juste valeur. L'évaluation à la juste valeur de tous les lingots relève du niveau 1 de la hiérarchie et est fondée sur des cours publiés. Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. Risques financiers, gestion et objectifs

Dans le cadre de la gestion des risques, les Fiducies ont pour objectif de créer de la valeur pour les porteurs de parts et de la préserver. Les risques sont inhérents aux activités des Fiducies, mais sont gérés au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller de façon continue, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. Les Fiducies ont élaboré des lignes directrices en matière de placement qui présentent l'ensemble de leurs stratégies d'affaires, leur seuil de tolérance au risque et leur approche générale en matière de gestion des risques, comme ils sont établis dans les documents de placement de chaque Fiducie. Le gestionnaire de placement des Fiducies est responsable de repérer et de contrôler les risques. Les Fiducies sont exposées au risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de concentration découlant des lingots qu'elles détiennent. Seuls certains risques auxquels les Fiducies sont exposées sont gérés activement par le gestionnaire, étant donné que les Fiducies sont des véhicules de placement à gestion passive. Les risques importants pertinents pour les Fiducies sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à chaque Fiducie qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2018

Risque de prix

Le risque de prix découle de la possibilité que des variations des cours des placements de chaque Fiducie, qui sont presque entièrement constitués de lingots, se traduisent par une variation de la juste valeur de ces placements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des instruments financiers. Les Fiducies ne couvrent pas leur exposition au risque de taux d'intérêt puisque ce dernier est minime.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que des fluctuations monétaires entraînent une variation de la valeur comptable. Les actifs de chaque Fiducie, dont la presque totalité est composée de placements dans des lingots, sont libellés en dollars américains. Certaines charges des Fiducies sont payables en dollars canadiens. Par conséquent, les Fiducies sont exposées au risque de change puisque la valeur de leurs passifs libellés en dollars canadiens varie en raison des fluctuations des taux de change. Toutefois, la plupart de ces passifs sont à court terme de nature et ne revêtent pas une grande importance par rapport à l'actif net des Fiducies et, à ce titre, l'exposition au risque de change est limitée. Les Fiducies ne concluent pas de transactions de couverture du change.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que les contreparties n'honorent pas leurs obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Les Fiducies sont surtout exposées au risque de crédit lorsqu'elles concluent des transactions d'achat et de vente de lingots. Chaque Fiducie a pour politique de ne conclure des transactions qu'avec des contreparties de bonne réputation. Le gestionnaire surveille étroitement la solvabilité des contreparties des Fiducies, comme les courtiers en lingots, en procédant à l'examen de leurs états financiers, lorsqu'ils sont disponibles, des avis réglementaires et des communiqués de presse. Les Fiducies cherchent à atténuer le risque de crédit lié aux transactions non réglées sur lingots en ne concluant des transactions qu'avec des courtiers en lingots très solvables. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque le paiement des lingots n'est effectué qu'au moment de leur réception par le dépositaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que les Fiducies éprouvent des difficultés à respecter leurs obligations liées à leurs passifs financiers et aux rachats. Le risque de liquidité découle de la possibilité que les Fiducies doivent régler leurs passifs plus tôt que prévu. Les Fiducies sont aussi régulièrement exposées au rachat de parts au comptant et contre des lingots. Les Fiducies gèrent leur obligation de rachat lorsqu'elles sont tenues de le faire et leur risque de liquidité global en ne permettant que des rachats mensuels, qui nécessitent un préavis de 15 jours aux Fiducies. Le risque de liquidité de chaque Fiducie est minime puisque son principal investissement consiste en des lingots physiques, lesquels sont négociés sur un marché très liquide. Tous les passifs financiers des Fiducies, y compris le montant à payer aux courtiers, les créiteurs et les frais de gestion à payer, ont une échéance de moins de trois mois.

Risque de concentration

Le risque de chaque Fiducie se concentre sur les lingots physiques de métaux précieux.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2018

7. Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts

Les Fiducies sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables en une ou plusieurs catégories et séries de parts. Le capital des Fiducies est représenté par les parts de fiducie émises, rachetables et cessibles. Des informations quantitatives au sujet du capital des Fiducies figurent dans leurs états des variations des capitaux propres. En vertu des conventions de chaque Fiducie, les parts peuvent être rachetées mensuellement au gré du porteur de parts contre des lingots physiques, ou au comptant. Les parts rachetées contre des lingots physiques donnent droit à un prix de rachat équivalant à 100 % de la valeur liquidative des parts rachetées le dernier jour ouvrable du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée. Un porteur de parts demandant le rachat de parts contre des lingots physiques est responsable des dépenses liées à l'exécution du rachat et des frais de livraison applicables, y compris le traitement de l'avis de rachat, la livraison des lingots physiques pour les parts qui sont rachetées et les frais d'entrée et de sortie d'entrepôt des lingots applicables. Les parts rachetées au comptant donnent droit à un prix de rachat équivalant à 95 % du montant le moins élevé entre i) le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts négociées à la NYSE Arca ou, si la négociation a été suspendue à la NYSE Arca, à la TSX, pour les cinq derniers jours ouvrables du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée et ii) la valeur liquidative des parts rachetées à 16 h, heure normale de l'Est, le dernier jour ouvrable du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée.

Lorsque des parts sont rachetées et annulées et que le coût de ces parts est supérieur ou inférieur à leur valeur déclarée ou assignée, les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts sont diminués d'un montant égal à la valeur déclarée ou assignée des parts. L'écart entre le prix de rachat et la valeur déclarée ou assignée des parts est attribué aux primes sur parts et au compte de réserve (équivalant à la réduction de 5 % du prix des parts rachetées au comptant, tel qu'il est décrit plus haut) et aux résultats non distribués selon la tranche qui est attribuable au rachat.

Les parts des Fiducies sont classées à titre de capitaux propres dans les états de la situation financière, puisque les parts des Fiducies respectent les critères de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), pour le classement dans les capitaux propres.

Valeur liquidative

La valeur liquidative s'entend de l'actif net d'une Fiducie (juste valeur du total de l'actif moins la juste valeur du total du passif, excluant la totalité des passifs représentés par les parts en circulation, s'il y a lieu), calculé selon la valeur des lingots d'or physiques en fonction du cours de fin de journée fourni par un service d'évaluation reconnu.

Gestion du capital

En raison de la capacité d'émettre, de rembourser et de revendre des parts des Fiducies, le capital des Fiducies, comme présenté dans les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts dans les états de la situation financière, peut varier en fonction des demandes de rachat et de souscription auprès des Fiducies. Les Fiducies ne sont pas assujetties à des exigences externes en matière de capital ni à des restrictions légales quant à l'émission, au rachat ou à la revente de parts rachetables autres que celles qui sont énoncées dans les conventions de fiducie. Les Fiducies ne peuvent procéder à l'émission de parts additionnelles, sauf i) si le produit net par part devant être reçu par les Fiducies n'est pas inférieur à 100 % de la dernière valeur liquidative calculée immédiatement avant ou au moment de l'établissement du prix de cette émission, ou ii) par voie de distribution de parts dans le cadre d'une distribution de revenus.

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2018

En matière de gestion du capital, les objectifs de chaque Fiducie sont les suivants :

- investir et détenir la quasi-totalité de l'actif de la Fiducie dans des lingots physiques;
- maintenir des liquidités suffisantes pour le règlement des charges de chaque Fiducie et le rachat de parts lorsque la demande en est faite.

Se reporter à la note 6, « Risques financiers, gestion et objectifs » pour des précisions sur les politiques et les procédures auxquelles les Fiducies ont recours pour gérer leur capital.

8. Information relative aux parties liées

Les Fiducies versent au gestionnaire des frais de gestion mensuels calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois. Les frais de gestion sont propres à chaque Fiducie et sont assujettis aux taxes applicables.

9. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (« Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour un certain nombre de fonds qu'il gère, dont les Fiducies. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de certains fonds, y compris les Fiducies, et de faire des recommandations à ce dernier à ce sujet. Le CEI est composé de trois personnes, chacune étant indépendante du gestionnaire et de tous les fonds gérés par le gestionnaire, y compris les Fiducies. Chaque fonds assujetti à la supervision du CEI paie une part des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Chaque année, le CEI fait rapport sur ses activités aux porteurs de parts des fonds assujettis à sa supervision, conformément au Règlement 81-107.

10. Membres du personnel

Les Fiducies n'avaient pas de personnel au cours de la période, puisque leurs activités étaient gérées par les membres du personnel du gestionnaire ou du fiduciaire, selon le cas.

Renseignements sur l'entreprise

Siège social

Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott
Royal Bank Plaza, South Tower
200 Bay Street
Suite 2600, P.O. Box 26
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Téléphone : 416-203-2310
Sans frais : 877-403-2310
Courriel : ir@sprott.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Conseillers juridiques

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
5300 Commerce Court West
199 Bay Street
Toronto (Ontario) M5L 1B9

Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP
222 Bay Street, Suite 1750
Toronto (Ontario) M5K 1J5